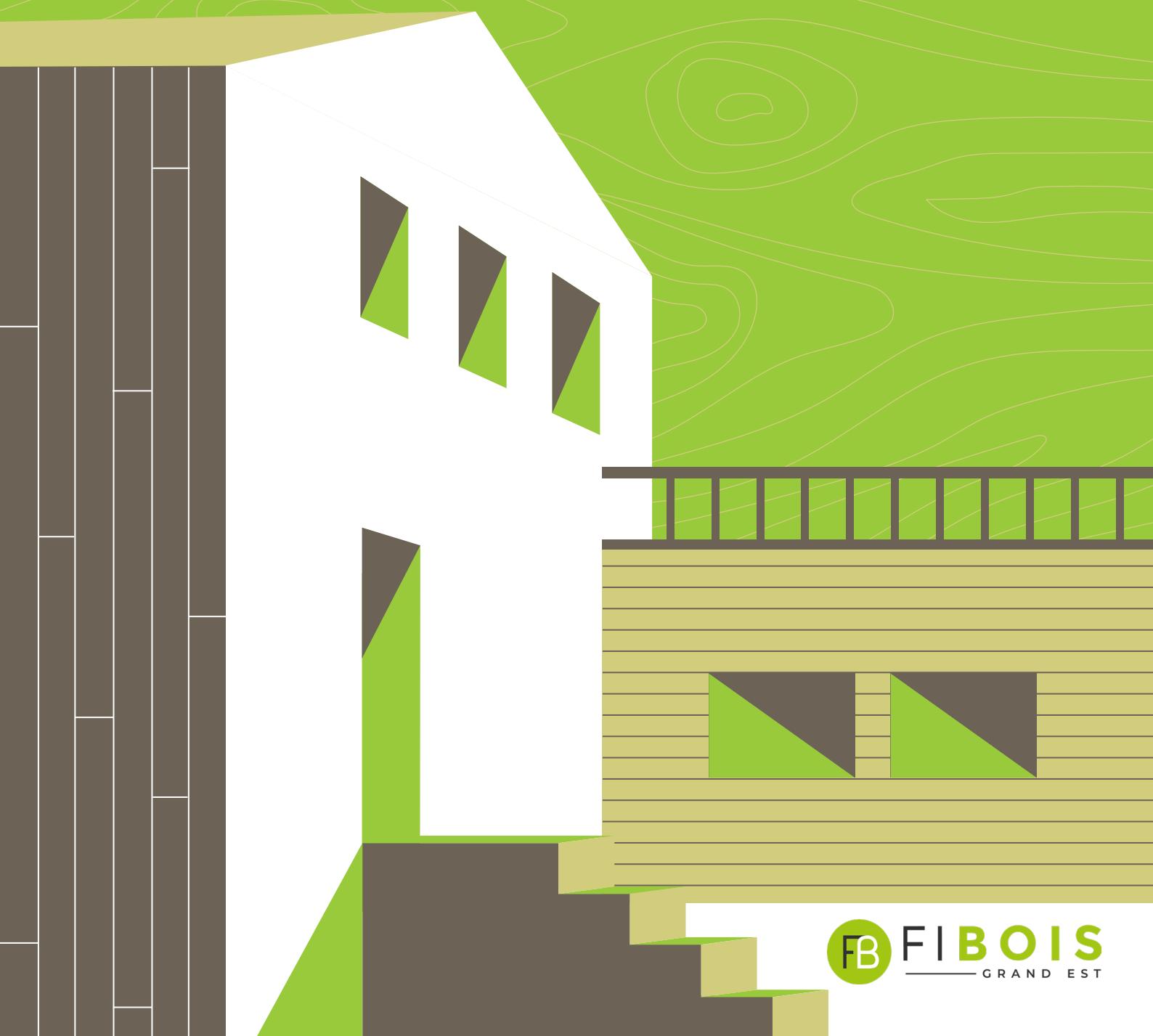




**Pacte
bois-
biosourcés**
propulsé par le réseau Fibois

PACTE Bois+Biosourcés

PAR **FIBOIS GRAND EST**
**CONVENTION
D'ENGAGEMENT**



FIBOIS
GRAND EST

Un objectif : engager la MOA et l'ensemble de l'écosystème à intégrer + de bois + de biosourcés

Des cibles : promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, collectivités publiques

Un rôle : fixer un cadre, aider les signataires à réaliser leurs engagements

1. Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur Surface de Plancher moyenne, en construction neuve et/ou en rénovation, intégrant des solutions bois et biosourcées, dans un délai de 5 ans à compter de la signature

- | | |
|--|------------------------|
| <input type="checkbox"/> 40 % de la Sref | → Niveau Or |
| <input type="checkbox"/> 20 % de la Sref | → Niveau Argent |
| <input type="checkbox"/> 10 % de la Sref | → Niveau Bronze |

2. Les signataires s'engagent à ce que cette part corresponde, sur la moyenne des opérations engagées, aux exigences de la construction et rénovation bois et biosourcée, telles que définies par le PACTE, intégrant les solutions bois et biosourcées à hauteur de :

- 35 kg / m² SdP pour la construction neuve (garde-fou : 10 kg/m² SdP par opération)
→ 15 kg / m² SdP pour la rénovation

3. Les signataires doivent favoriser des approvisionnements maîtrisés en mettant tous les moyens en œuvre pour atteindre :

- 100 % d'approvisionnements bois certifiés issus de forêts gérées durablement ;
→ 50 % de bois français ou frontaliers récoltés et transformés dans la zone considérée (avec un rayon d'approvisionnement de 150 km de la frontière, s'ils sont frontaliers).
→ Des produits biosourcés qualifiés et quantifiés, prouvant d'une quantité massique de 25 % min. de matériaux issus de la biomasse.

4. Les signataires déploient un ensemble de moyens nécessaires à l'atteinte des résultats :

- Adhésion à l'interprofession,
- Désignation d'un référent bois,
- Participation aux réunions de travail et d'informations du PACTE,
- Montée en compétence des équipes,
- Intégration systématique de la compétence bois aux équipes projet,
- Partage d'informations avec la communauté des signataires.

5. Fibois Grand Est s'engage à soutenir et accompagner les signataires, pour assurer l'atteinte de leurs engagements. À ce titre, l'interprofession met en place une méthode de comptage et de suivi, des réunions régulières pour faire avancer les projets, et déploie un ensemble de service de conseil, d'accompagnement et de transfert de compétences, collectifs et individuels.

6. Les partenaires du PACTE s'engagent aux côtés des Maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre pour accélérer les conditions de réussite : organismes institutionnels, organisations professionnelles, certificateurs, entreprises de la transformation, de la mise en œuvre, de la conception... viennent consolider le PACTE et apportent leurs expertises.

PACTE BOIS ET BIOSOURCÉS

CONVENTION D'ENGAGEMENT

Je soussigné.....

représentant de.....

en qualité de.....

engage notre société / collectivité à respecter le PACTE Bois et Biosourcés Grand Est sur une période de 5 ans, selon l'objectif suivant :

- | | | |
|---|---|----------------------|
| <input type="checkbox"/> 40 % de la surface de référence en « bois et biosourcés » | → | Niveau Or |
| <input type="checkbox"/> 20 % de la surface de référence en « bois et biosourcés » | → | Niveau Argent |
| <input type="checkbox"/> 10 % de la surface de référence en « bois et biosourcés » | → | Niveau Bronze |

Périmètre considéré :.....

Surface totale engagée sur 5 ans, dans le périmètre considéré :.....

Nom et coordonnées du référent bois :.....

Le PACTE Bois et Biosourcés du Grand Est vise à encourager l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment. Sont considérés comme inclus dans ce PACTE, les opérations suivantes :

- **Construction neuve** : seuil moyen de 35 kg/m² de bois et biosourcés (avec un minimum de 10 kg/m² à respecter) ;
- **Rénovation** : seuil moyen de 15 kg/m² de bois et biosourcés.

Le signataire s'engage ainsi à adhérer à l'interprofession FIBOIS Grand Est et à suivre les ateliers proposés dans le cadre du PACTE.

Fait à :.....

Le :

Signature et cachet de la société ou de la collectivité :

Signature et cachet FIBOIS Grand Est :

FIBOIS Grand Est vous met à disposition un ensemble d'outils. Ils vous permettent d'afficher votre volonté d'agir en faveur de la construction Bois et Biosourcés.

Ces outils sont des rencontres techniques, des ateliers thématiques, des visites d'entreprises ou de chantiers et des formations complémentaires.

C'est également le moyen de faire valoir vos compétences et votre savoir-faire.

En plus, FIBOIS met à disposition des signataires d'autres outils qui prennent la forme de signatures numériques, de logos à intégrer sur vos sites internet, ou encore de supports physiques à positionner dans vos agences ou dans vos locaux.

Par ailleurs, chaque signature de convention fait l'objet d'une diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux de FIBOIS Grand Est.



Vos contacts en région Grand Est



Christian KIBAMBA

Référent Pôle Bois Construction & Aménagement,
Prescripteur bois
03 83 37 78 53 | 06 69 11 20 21
christian.kibamba@fibois-grandest.com



Thibaud SURINI

Prescripteur Bois Construction et Aménagement
06 77 47 72 13
thibaud.surini@fibois-grandest.com



Alix VILLEMIN

Prescriptrice Bois Construction et Aménagement
07 71 26 90 47
alix.villemin@fibois-grandest.com

NANCY

3 allée des Tilleuls – CS 50022
54181 HEILLECOURT Cedex



Sébastien BOUSIBAA

Prescripteur Bois Construction et Aménagement
07 43 36 01 32
sebastien.bousibaa@fibois-grandest.com

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Maison de la Forêt et du Bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE